

Mesdames, Messieurs les Maires  
Mesdames, Messieurs les Présidents  
Des Etablissements Publics

Mâcon, le 30 Juillet 2009

**Pôle Santé au Travail**  
Objet : Grippe A/H1N1  
Affaire suivie par : Amina KOUBI  
☎ : 03 85 21 19 15

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur le Président

En vue d'une recrudescence dès la rentrée de la grippe A/H1N1, les collectivités locales sont invitées à mettre en œuvre les mesures de prévention ci-dessous.

**Premier Principe : Protéger la population contre les risques de contagion**

- Mettre en place des mesures pour éviter les occasions de regroupement non indispensables et des mesures de maintien à domicile des malades.
- Savoir informer la population des mesures d'hygiène à respecter (affichage, tracts...)
- Privilégier la communication par téléphone, fax mail...
- Impliquer les médecins sur place dans la communication et les conduites à tenir en cas d'infection.

**Deuxième Principe : Maintenir la capacité des services à faire face à l'éventualité d'une crise sanitaire**

- Créer, le cas échéant pour les plus grandes collectivités, une cellule de « veille sanitaire » constituée d'un noyau d'agents (cadres et /ou employés) qui, en situation fortement dégradée, a pour mission d'assurer le maintien des activités essentielles à la vie collective.
- Le rôle de cette cellule est de se réunir afin de prendre des décisions et des orientations rapides s'il y a une crise sanitaire : fermer les écoles, restreindre les manifestations publiques...
- Chaque agent de la cellule doit organiser les orientations d'une mission vitale essentielle à la vie collective : la protection des biens et des personnes, le ramassage et le traitement des ordures ménagères, l'alimentation en eau potable et l'assainissement, le service funéraire... Les responsables doivent dans un

---

6, rue de Flacé  
71018 MÂCON CEDEX  
Tél. : 03 85 21 19 19  
Fax : 03 85 21 19 10

e-mail :  
centredigestion@cdg71.fr  
Site internet :  
<http://www.cdg71.fr>

premier temps, sensibiliser et mobiliser les agents puis désigner pour chaque tâche, les agents aptes à assurer les fonctions vitales de la commune.

- Cette cellule a pour rôle aussi (en liaison avec le Préfet et la DDASS), en cas de distributions de vaccins, de participer à la définition d'un mode d'accès à la vaccination et la mise en œuvre d'une communication communale à ce sujet. Il est fortement conseillé d'associer les médecins traitants locaux à la démarche.
- Il ne faut pas oublier que pour chaque agent mobilisé, une personne « relève » doit être désignée.

### Troisième Principe : Protéger les agents des collectivités de la crise.

Il est recommandé d'acquérir des masques de type FFP2 pour au moins le noyau de personnes qui doit assurer le maintien des activités, et les agents qui ont un rôle au contact du public (comme ceux qui ont pour mission de maintenir le lien social et sanitaire avec la population en situation de difficulté du fait de l'apparition en leur sein d'un cas de grippe...).

#### Quelques fournisseurs de masques FFP2 sur le département :

Mabeo – MACON - 03 85 20 13 00

Boutillon – CHALON SUR SAONE - 03 85 47 88 99

Maringue Sagetat – MACON- 03 85 20 57 57

#### **Quelques conseils du Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de Saône et Loire**

- Eviter tout contact avec une personne malade.
- Se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique (en vente en pharmacie ou en grande surface).
- Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous toussiez ou éternuez.
- En cas de suspicion de grippe, il est fortement conseillé de rester au domicile afin d'éviter toute propagation de la contamination du virus et de contacter son médecin traitant.

#### **Pour en savoir plus**

Consulter le site internet du Centre de gestion de Saône et Loire, rubrique Documentation > Hygiène et Sécurité, la fiche Info Hygiène et Sécurité N°49 parue en Juillet 2009.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président

Marie-Christine MANDON



6, rue de Flacé  
71018 MÂCON CEDEX  
Tél. : 03 85 21 19 19  
Fax : 03 85 21 19 10

e-mail :  
centredegestion@cdg71.fr  
Site Internet :  
<http://www.cdg71.fr>